Trente-neuvième année. — N° 119. Un numéro : *dix centimes.* Dimanche 23 Mai 1880.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Fléchier, 2.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
22 Mai 1880.

Bulletin politique.

Un mot a été dit par un gréviste de Roubaix, qui révèle une des causes du mouvement.

Aux demandes d'augmentation de salaire, son interlocuteur lui opposait l'impossibilité où étaient les patrons de satisfaire ces exigences.—« Alors, répondit l'ouvrier, que le gouvernement mette des droits sur les produits étrangers, et les patrons pourront augmenter le prix de la journée. »

Il y a dans cette réplique de quoi faire réfléchir nos ministres, si toutefois ils sont capables de comprendre et d'abandonner leurs utopies.

Le libre-échange tel qu'ils le pratiquent est une rêverie, attendu que les nations voisines en profitent seules et nous donnent peu en retour.

L'Angleterre veut bien écouler chez nous ses cotons, ses houilles, ses fers, etc., parce qu'elle y trouve bénéfice pour son industrie nationale. Mais quand il s'agit de consentir la franchise ou un abaissement des droits d'entrée pour nos produits, elle fait la sourde oreille.

Ainsi, voilà M. Léon Say qui revient conférer avec M. Tirard, parce qu'il n'a pu obtenir du cabinet britannique aucune modification dans les tarifs qui frappent les vins français à l'arrivée dans les ports d'Angleterre. Nous sommes inondés de marchandises anglaises au nom du beau principe de liberté des échanges ; mais nos produits sont frappés de droits élevés de l'autre côté du détroit. Et ce qui se passe pour les vins se passe aussi pour d'autres produits.

Si c'est ainsi que nos ministres entendent la pratique de leur système libre-échangiste, il ne faut point s'étonner que la classe ouvrière souffre, et que les patrons, en face d'une concurrence impossible à soutenir, ne puissent augmenter les salaires.

Nous savons bien que les grèves sont un mouvement politique et social, que les ouvriers, surexcités par l'exemple du gouvernement qui attise les haines anti-religieuses, se laissent aller à de détestables passions. Il ne font en cela, comme nous l'avons dit déjà, que suivre les exemples venus d'en haut. Quand un ministre glorifie les hommes de 93, ils sont un peu excusables d'imiter à leur tour les devanciers qu'on leur propose comme modèles.

Nous savons bien aussi que ce mouvement si général est le résultat d'un mot d'ordre et que des instigations mauvaises, dans un but révolutionnaire, ont poussé les groupes ouvriers à se mettre en grève. Nous retrouvons là ce que nous avons vu vers la fin de l'Empire, à la Ricamarie et au Creuzot.

Mais à côté des causes qui ont déterminé le mouvement et servi de prétexte aux meneurs, il y en a une autre primordiale qui, en maintenant l'ouvrier dans une situation voisine de la gêne, l'a aigri et prédisposé à écouter les conseils de révolte.

Cette cause, c'est la situation économique, et nous la signalons encore une fois parce que des faits aussi graves devraient ouvrir les yeux de nos gouvernants.

Les agriculteurs de France ont fait entendre des plaintes légitimes et des conseils qui méritaient d'être écoutés. Des députés, se faisant les organes de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, ont porté à la tribune leurs justes griefs et montré les conséquences déplorables du système économique suivi. Le gouvernement n'a rien voulu entendre.

L'échec éclatant que vient d'éprouver à Londres M. Léon Say, envoyé comme ambassadeur spécial pour traiter ces questions économiques, et plus encore ces grèves considérables qui viennent de se produire dans le Nord de la France, devraient, ce nous semble, éclairer nos ministres sur la situation.

Après les remontrances faites au sein du Parlement, sont venues, non point des émeutes, heureusement, mais des manifestations de toute une population ouvrière, dont il faut bien, à moins d'être aveugle, reconnaître le caractère menaçant.

Il y a bien là de quoi faire revenir le gouvernement de ses utopies. Le simple bon sens de l'ouvrier qui indique les droits protecteurs sur les produits étrangers comme un moyen de faire augmenter les salaires vaut mieux, selon nous, que les savantes dissertations de nos ministres sur la philosophie économique.

C'est en cette matière qu'il faut se dégager de toutes les rêveries pour voir clairement ce qui est pratique, abandonner les théories humanitaires pour revenir au bon sens qui reste toujours, en fin de compte, « le maître de la vie humaine ».

Mais nous prêchons dans le désert. Nous n'attendons rien de notre gouvernement, qui croira tout fini quand les ouvriers affamés seront rentrés dans leurs ateliers. On annonce déjà que l'apaisement se fait devant la troupe en armes et les charges de cavalerie ; tout va reprendre et marcher comme devant, dans la meilleure des républiques, jusqu'au jour où les mêmes causes ramèneront de nouvelles grèves et de nouveaux désordres.

On aura encore des terreurs et des conflits déplorables ; mais le gouvernement obstiné n'y verra pas plus clair et ne changera rien à sa routine utopiste.

Chronique générale.

Il nous revient que M. de Freycinet, justement préoccupé des inquiétudes qui se manifestent dans les départements, aurait le plus grand désir d'ajourner l'exécution des décrets du 29 mars.

En conséquence, il serait question d'attendre au moins jusqu'au mois d'octobre.

*
* *

LE COUP DU BUDGET.

Une grave préoccupation agite depuis jeudi le ministère. La séance de la commission du budget, grâce à l'influence Rouvier-Gambetta, a été très-orageuse, et MM. de Freycinet et Magnin l'ont quittée brusquement, refusant d'être plus longtemps les dupes d'une intrigue n'ayant pas d'autre but que de renouveler pour le cabinet actuel ce qui s'est fait sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

La commission du budget, obéissant aux injonctions impératives des gauches, a formellement déclaré aux ministres qu'elle ne déposerait pas son rapport sur le budget avant le 15 juillet prochain.

Le ministère, au contraire, avait arrêté dans sa pensée que les Chambres se sépareraient le 30 juin, non-seulement pour cette session, mais encore jusqu'à la session de janvier 1881, confiant du reste dans la promesse qui lui avait été faite que le mois de juin serait consacré à la discussion du budget.

Le ministère avait en outre un autre but, celui de rester maître, à partir du 29 juin, de l'application des décrets, comprenant que si les Chambres continuaient à siéger, il serait dans un état de tutelle intolérable et inacceptable.

Or, précisément, les gauches comprenant l'arrière-pensée qui poussait le gouvernement à se débarrasser des Chambres avant le 30 juin, veulent que la session se prolonge pendant le mois de juillet, afin de pouvoir, en cas de défaillance du gouvernement dans l'application des décrets contre les congrégations, lui imposer leur volonté, et, au besoin, le renverser.

M. Rouvier, qui a mené avant-hier la majorité de la commission budgétaire, n'était, le ministre l'a compris, que le porte-parole de Gambetta. (*Tablettes d'un Spectateur.*)

*
* *

M. Constans, ministre de l'intérieur, vient d'envoyer aux préfets une première circulaire pour leur faire connaître avec quelle fermeté il exigera d'eux un concours sérieux

---

16

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41e

(*Suite.*)

Vilnaour, remarquablement belle, fut vendue à des Égyptiens pour le compte du pacha ; mais le navire qui la transportait dut relâcher à Syout, capitale de la Haute-Égypte, où on lui imposa une quarantaine. Durant cette relâche, des Bédouins voleurs et pillards attaquèrent de nuit ce navire, enlevèrent les femmes, rentrèrent dans le désert avec ces nouvelles Sabines qu'ils furent vendre à Maskara. Ben-Messaoud, épris de la beauté de l'une d'elles, l'acheta.

La moukère arabe de basse classe est une martyre, une bête de somme, condamnée aux plus rebutants travaux domestiques par son seigneur et maître, qui, méprisant pour lui les ouvrages de mains, se prélasse dans un lâche repos quand il ne se livre pas à ses délirantes fantasias ; elle est le menuisier, le maçon, le boulanger, le tailleur, le tisseur, le cordier, la servante de la famille et de la maison. Vêtue grossièrement, accablée de coups pour remerciements, habitant une tanière dans laquelle on ne pénètre qu'en rampant, la misérable créature succombe à la peine sans qu'une lamentation lui échappe.

La condition des épouses des chefs de grandes tentes est une exception à l'existence commune.

La vie de ces femmes se rapproche de celle des odalisques : oisives et désœuvrées, elles n'ont d'autre occupation que boire, manger, fumer, rêver, caqueter et ruiner leurs époux en parfums et toilettes. Quelques Arabes entretiennent seuls leurs tentes sur ce pied de luxe asiatique ; ceux-là sont les princes des tribus, les Rothschild du désert. Mohamed en était un. Ses nombreux esclaves dispensaient sa femme et Néréïsse de tout travail, et, dans sa smalah, les épouses de son fils ne faisaient non plus œuvre de leurs dix doigts ; adorer leur mari, cultiver l'art de lui plaire, ployer le genou devant ce demi-dieu et supporter ses caprices, étaient leur seul devoir.

Avec l'habitude, l'ignorance des principes révolutionnaires, la crainte du matrah et du yatagan, les moukères pauvres ou riches sont satisfaites de leur sort.

Néréïsse estimait le sien très-doux ; il l'était comparativement à celui de ses compagnes d'infortune. Son père lui marquait un attachement que ses pareils ont rarement pour leurs filles. Dire qu'il lui épargna les coups, non. En Algérie, florit le proverbe : « Plus je te bats, plus je t'aime. » Le bâton est le myosotis du pays où l'on traite une femme comme son chien. Mais Mohamed, n'abusant pas du plein pouvoir que lui conféraient le Coran et l'usage, — ce despote universel, — pouvait se dire « un tendre père. »

Il blâmait nos idées et nos théories sur l'éducation des femmes ; cependant il voulut que sa fille sût lire, écrire, parler français, qu'elle eût un vernis de civilisation et quelques connaissances de nos mœurs et de nos habitudes.

Dans ce dessein il plaça une esclave intelligente chez des roumis (chrétiens), l'envoya aux zaouias (écoles) indigènes, et quand les tholbas (lettrés) l'eurent instruite, le caïd la mit au service de Néréïsse.

Comment l'institutrice esclave parvint à apprendre le français, lire et écrire à son élève maîtresse, qui, élevée par sa mère dans la mollesse et l'inaction, avait le travail en horreur et l'intelligence bornée d'une musulmane, est inexplicable. Il dut falloir des prodiges de patience et des miracles d'invention pour inoculer à Néréïsse, sans aucun effort d'attention et de volonté de sa part, le peu qu'elle savait et qu'elle ne mettait guère à profit, trouvant plus commode de faire lire et écrire ses esclaves que de le faire elle-même.

Ainsi, le billet qui accompagnait mon éventail, elle ne l'avait point tracé, elle ne l'avait que dicté.

Lasse de causer, je laissai Néréïsse fumer et m'amusai à aller, venir par le boudoir, demandant le nom des objets qui s'y trouvaient, touchant à tout. En jouant avec des grenades, je m'approchai de Saïda, je lui en jetai sur les genoux ; je les reprenais et les lui rejetais de nouveau. Elle riait de ce jeu que je recommençai plusieurs fois, bien que je me fusse aperçue que cette espièglerie ne plaisait guère à Néréïsse, dont un dépit mal dissimulé rembrunissait la physionomie, quand, en me penchant, mon visage effleurait celui de sa gentille Mauresque.

Dans un de mes mouvements rapides, mes lèvres rencontrèrent sa joue fraîche... Mal leur en prit... D'un élan de panthère, Néréïsse bondit sur nous, m'arracha des bras de Saïda dans lesquels sa brusque attaque m'avait fait tomber, et me serrant contre elle, toute frémissante de colère et de fureur, frappa avec rage de sa babouche la malheureuse fille qui ne poussa ni un cri ni une plainte, et piétina sur elle.

Paralysée d'effroi, je ne défendais pas la pauvre esclave ; mais voyant enfin que, loin de se calmer, la colère de Néréïsse grandissait, qu'elle tuerait Saïda en lui portant de tels coups, je me raidis contre mon épouvante et, me dégageant par un vif effort de son étreinte, je courus à la Mauresque que Kadji relevait. Les cheveux détressés, la tunique déchirée, les colliers dégrafés, elle était dans un état pitoyable ; des bleus marbraient son corps. Je m'assurai que ses blessures n'étaient pas graves.

et les preuves d'une administration entièrement dévouée aux institutions républicaines. Nous savons aussi qu'il profitera des nombreuses grèves qui ont éclaté dans plusieurs départements pour proposer au conseil des ministres un mouvement préfectoral assez important, qui serait motivé par l'inhabileté dont certains préfets et sous-préfets ont fait preuve dans ces circonstances.

L'occasion est unique pour donner ces places si enviées à des amis désignés d'avance et sur l'énergie desquels le ministre peut compter en toutes circonstances.

***

LES GRÈVES.

On écrit de Roubaix, 21 mai :

« La détente s'accentue de moment en moment.

» Dans l'après-midi d'hier, les délégués grévistes, au nombre de douze, ont été reçus par le préfet du Nord.

» M. Bonné, conseiller municipal et membre du conseil des prudhommes de Roubaix, les accompagnait.

» Les délégués du tissage ont exposé la situation des ouvriers dont les salaires insuffisants sont encore amoindris par les chômages, les amendes et les retenues.

» Les délégués ont demandé l'augmentation des tarifs, la diminution des heures de travail et des règlements moins vexatoires.

» Le préfet a écouté avec bienveillance les plaintes des ouvriers. Il a engagé les délégués à user de leur influence pour exhorter les ouvriers à reprendre leur travail le plus vite possible.

» Les délégués ont déclaré que les grévistes étaient animés de bonnes intentions et qu'ils étaient disposés à reprendre immédiatement leur travail à la condition d'avoir la certitude que leurs réclamations seraient prises en considération par les patrons. »

***

M. Gambetta a quitté avant-hier la présidence de la Chambre pour assister au mariage civil de Mlle de Galliffet avec M. le baron Seillière. La cérémonie religieuse a lieu aujourd'hui samedi; mais, sur ce terrain « clérical », M. Gambetta fera défaut.

***

Nous signalons aux champions de l'instruction laïque la directrice de l'asile municipal de Saint-Pierre-de-Vaise, à Lyon.

Cette institutrice étonnante fait chanter tous les jours le *Ça ira* et la *Marseillaise* par les enfants de son école, qui n'ont pas plus de quatre à six ans.

Nous sommes convaincus que prochainement nous verrons les feuilles républicaines donner la citoyenne en question comme exemple à toutes les institutrices de France, et demander pour elle la croix de la Légion-d'Honneur.

***

Le général Farre a proposé à ses collègues de présenter aux Chambres, en demandant l'urgence, une loi sur le serment militaire. M. Gambetta désire vivement cette loi, et il voudrait qu'elle fût votée avant la cérémonie de la distribution des drapeaux.

Tous les colonels viendraient ensemble prêter le serment constitutionnel, et chacun d'eux recevrait ensuite le serment des officiers de son régiment. Ces dispositions seraient les mêmes pour l'armée active et pour l'armée territoriale.

***

L'*Estafette* annonce que des ordres ont été donnés pour que les troupes de la garnison de Paris soient consignées le 23 mai.

D'après le même journal, le gouvernement aurait donné des ordres pour que la troupe ne fasse, sous aucun prétexte, usage de ses armes.

***

Pendant qu'en France on supprime l'aumônerie militaire, un journal anglais annonce qu'on vient de rétablir la messe à la Tour de Londres, pour les officiers et les soldats catholiques de la garnison.

C'est un ancien officier de la brigade de la Tour de Londres, M. Bowden, qui a obtenu cette rénovation d'un usage qui n'a pas été mis en pratique depuis Henri VIII.

Les bouchers de Limoges

ET LES PROCESSIONS.

Un arrêté du maire, qui interdit les processions, a comblé de joie les radicaux de Limoges, mais il a fait beaucoup de mécontents, et parmi eux il faut placer les bouchers au premier rang.

Les bouchers de Limoges forment une grande famille extrêmement unie : c'est une corporation qui a survécu à toutes celles que la Révolution a détruites. Ils ne remontent pas jusqu'aux croisades, mais ils ont leur histoire et en sont fiers; ils ont prêté de l'argent à Henri IV quand il n'était que « le Béarnais »; ils lui ont fait plus tard une réception triomphale et ont reçu de lui le droit d'accompagner tous les membres de la famille royale à leur entrée à Limoges. Ce droit ils l'ont toujours exercé depuis; ils l'ont revendiqué vis-à-vis du duc de Nemours; ils l'ont revendiqué vis-à-vis du prince Napoléon.

Les bouchers de Limoges habitent la même rue et ils ont leur église, qui porte le nom du successeur de saint Martial, saint Aurélien. Les reliques du saint sont conservées dans l'église, et la tradition rapporte qu'elles ont plusieurs fois préservé le quartier de la boucherie des épidémies et des incendies.

Chaque année, à la Pentecôte, les bouchers partaient en procession de leur église et promenaient dans la ville les reliques de saint Aurélien; ils s'arrêtaient dans les églises Saint-Pierre et Saint-Michel.

Dès qu'ils ont connu l'arrêté du maire, ils lui ont adressé la curieuse pétition que voici :

« Monsieur le maire,

» Les soussignés, marchands-bouchers à Limoges, laissent à de plus habiles qu'eux le soin de discuter l'arrêté signé de vous, qui interdit les processions dans notre ville. Ils ne peuvent pas croire que cet arrêté s'applique à leur corporation. Ils affirment que nul ne viendra troubler d'honnêtes gens dans le culte traditionnel des reliques de leur saint, mémorial sacré, gardé par le peuple à travers les siècles. Qui donc se plaindrait de voir passer la reconnaissance immortelle? En conséquence, ils seront heureux d'apprendre de vous, monsieur le maire, que toute liberté sera laissée dimanche prochain, 16 mai, à la procession dite de Saint-Aurélien. »

Le maire n'a pas répondu à cette supplique. Les bouchers ont pensé que, qui ne dit rien consent, et ils étaient dimanche, à midi, réunis à Saint-Aurélien. Ils insistaient auprès du desservant, pour qu'il voulût bien commencer la procession nonobstant l'arrêté du maire. En ce moment, le commissaire central est intervenu, accompagné d'une vingtaine d'agents de police, et a fait connaître au curé qu'il avait ordre de s'opposer, même par la force, à la manifestation projetée. Les bouchers ont cédé, mais ils se sont immédiatement rendus en foule, précédés du prêtre, à Saint-Michel et à Saint-Pierre, en suivant l'itinéraire habituel de leur procession; et, après avoir accompli leurs exercices religieux dans ces deux églises, ils sont rentrés à Saint-Aurélien. Ils étaient plus de 500 (hommes, femmes et enfants). Le soir, la rue de la Boucherie était tout entière illuminée.

M. Pénicaud, maire de Limoges, est candidat aux élections du 6 juin. Cet aspirant-député pourra s'apercevoir peut-être un peu tard que les bouchers de Limoges ont dans la campagne une certaine influence.

Etranger.

Discours de la reine d'Angleterre

A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU PARLEMENT.

Mylords et gentlemen,

Je profite de la première occasion de votre réunion après les élections générales récentes et les remaniements exigés par le changement dans l'administration pour vous entretenir, à l'ouverture de la session, de la situation du pays.

Les relations cordiales que j'entretiens avec les autres puissances de l'Europe me permettront, je l'espère, de provoquer, de concert avec elles, la prompte et complète exécution du traité de Berlin, en ce qui concerne les réformes effectives à opérer et les lois équitables à instituer en Turquie, aussi bien qu'en ce qui touche aux questions de territoire qui n'ont pas encore été réglées conformément aux dispositions de ce traité.

Je considère cette exécution comme essentielle pour éviter de nouvelles complications en Orient. D'après ces considérations, j'ai jugé utile d'envoyer un ambassadeur extraordinaire à la cour du sultan.

Dans la dernière circonstance dans laquelle je me suis adressée à vous, je vous exprimais l'espérance que les mesures adoptées en Afghanistan amèneraient un rapide règlement des affaires dans cette contrée. Depuis cette époque, la bravoure de mes troupes a continué à se signaler, et les efforts de mon gouvernement de l'Inde ont été incessants. Mais je dois déplorer que le résultat que nous avions en vue n'ait pas encore été atteint.

Mes efforts, néanmoins, seront incessamment dirigés vers l'œuvre de pacification de l'Afghanistan et vers l'établissement dans ce pays d'institutions qui puissent le mieux assurer l'indépendance de sa population et rétablir les relations d'amitié avec mon empire de l'Inde.

La situation des finances de l'Inde, telle qu'elle m'a été révélée récemment, a appelé mon attention spéciale. J'ai donné des instructions pour que vous receviez les informations les plus complètes sur cette importante question.

Je vous invite à prendre en considération particulière les questions politiques qui se rattachent à l'avenir de l'Afrique méridionale. J'ai continué de recommander aux autorités et aux populations des différentes contrées de prendre favorablement en considération le projet d'une confédération, en maintenant ma suprématie sur le Transvaal, avec ses populations diverses.

Je désire à la fois assurer la sécurité des tribus indigènes et étendre aux colons européens des institutions basées sur les principes larges et libéraux du *self gouvernement*.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je remarque avec satisfaction que les importations et les exportations du pays, aussi bien que tous les autres indices, dénotent une certaine reprise dans le commerce, mais la diminution qui a été dernièrement constatée dans les recettes continue sans adoucissement.

Les évaluations des recettes qui ont été présentées au dernier Parlement ont été faites avec modération, mais depuis il n'y a pas de motif de penser qu'elles doivent être dépassées.

Le budget annuel des dépenses, dans les parties qui n'ont pas encore été votées, vous sera prochainement présenté.

Mylords et gentlemen,

L'époque tardive à laquelle vous commencez vos travaux abrègera, je le crains sérieusement, le temps nécessaire pour législater utilement; mais je ne doute pas que vous ne l'utilisiez le mieux possible.

L'acte pour la préservation de la paix en Irlande expire le 1er juin. Vous ne serez pas invités à le renouveler. Mon désir d'éviter les mécontentements d'une législation exceptionnelle restreignant la liberté ne m'engagera pas à négliger le moins du monde le premier devoir de tout gouvernement qui consiste à veiller à la sécurité de la vie et des biens des sujets; mais de même que je suis déterminée à remplir ce devoir sacré, je suis persuadée que la fidélité et le bon sens de mes sujets irlandais justifieront la résolution que j'ai prise d'avoir seulement recours aux lois ordinaires en les appliquant avec fermeté, en vue du maintien de la paix et de l'ordre.

Les lois qui ont été votées avant la dissolution du précédent Parlement, à l'effet de soulager la détresse en Irlande, ont grandement contribué à atteindre ce but important. Mon gouvernement examine en ce moment la question de savoir si les avances autorisées jusqu'ici par le Parlement seront suffisantes.

Il vous sera soumis prochainement un projet de loi destiné à mettre fin aux discussions qui se sont élevées au sujet des enterrements dans le pourtour des églises et les cimetières.

Je serai obligée de vous demander le renouvellement de l'acte législatif relatif au vote au scrutin secret.

Parmi les questions les plus importantes qui seront soumises à votre examen autant que le temps le permettra, il y aura des projets de loi tendant à protéger davantage les tenanciers contre les dégâts commis par le gibier à poil, à déterminer, d'après un principe équitable, la responsabilité des patrons à l'égard des accidents auxquels sont exposés leurs ouvriers, et enfin à étendre le droit de suffrage dans les bourgs d'Irlande.

Ces travaux, ainsi que tous les autres travaux, je les recommande du fond de mon cœur à la bénédiction de Dieu.

ALLEMAGNE. — On télégraphie de Berlin à la *Gazette de Cologne* :

« Le prince Orloff a eu un long entretien avec le prince de Bismark, et on est enclin à

— Emmenez-la, dis-je à Kadji, emmenez-la d'ici!

Et me retournant vers Néréïsse, immobile, je la fixai avec un regard étincelant.

— Cruelle! lui criai-je, cruelle qui frappe une femme sans défense, tu n'es plus mon amie!...

Néréïsse voulut m'apaiser; mais, me reculant d'elle comme si son contact m'eût souillée, je me laissai glisser sur le divan où, en proie à une violente émotion, incapable de la contenir, je fondis en larmes.

Mes nerfs détendus, je repassai ma conduite. Hélas! la plus coupable de cette odieuse scène, était-ce Néréïsse? n'était-ce pas plutôt Hélène, qui, s'avisant de jouer avec Saïda alors que sa maîtresse l'avait prévenue qu'elle s'abaissait en s'occupant d'une esclave, l'avait provoquée. Qu'avais-je à reprocher à la belle Arabe? rien que son sauvage emportement dont Saïda était la seule victime.

La voix de Toumy me tira de mes amères réflexions sur mon étourderie.

Le jeune homme me regardait attentivement.

— Tu pleures, me dit-il, qu'as-tu, que t'a-t'on fait?

Je me gardai de répondre, prévoyant une autre scène plus terrible peut-être que celle qui avait eu lieu.

Toumy, ne recevant pas de réponse, interrogea Néréïsse.

Pressée de s'expliquer, elle lui avoua ce qui s'était passé. Tant qu'elle parla, son frère conserva une apparente indifférence; mais, dès qu'elle se fut tue, il se montra envers sa sœur aussi brutal qu'elle l'avait été à l'égard de ses femmes.

Néréïsse, non plus que Saïda, ne se révolta de son despotisme barbare et n'éleva la voix pour se plaindre ou se récrier.

Toumy cependant lui disait :

— Que va penser Sidi David, le brave capitaine, quand il saura que tu as fait pleurer sa fille... Il crachera sous notre tente et nous dira : Vous avez reçu sous la mienne l'hospitalité sainte, pourquoi m'attirer dans la vôtre par une feinte amitié? Vous croyant mes amis, je vous ai confié mon petit oiseau pour qu'il partage le pain du Moslem, boive à sa coupe, l'amuse de son babil, et vous l'avez livré au faucon qui l'a meurtri sous sa serre; vous êtes des traîtres! des juifs! soyez maudits!...

En entendant ça, mes larmes coulèrent de nouveau; ce que voyant, Toumy me supplia de ne plus pleurer. Je lui dis que je ne le pouvais pas tant qu'il invectiverait Néréïsse.

Mais il reprit :

— Toi chez elle, ma sœur devient ta servante, ton désir son ordre, car tu es son hôte et un hôte est sacré. Malheur à quiconque lui fait égrener les perles du chagrin ou touche à un de ses cheveux! Allah se détourne de lui et sa foudre le venge. Néréïsse le sait, et pour avoir frappé Saïda contre ta volonté, elle va se soumettre au châtiment qu'il te conviendra de lui infliger si tu n'agrées pas ses excuses.

Je levai les yeux sur Néréïsse; j'eus peine à la reconnaître. Une pâleur effrayante envahissait ses traits.

(*A suivre.*) AUGUSTA COUPEY.

Théâtre de Saumur.

Mercredi 26 *mai* 1880,

Une seule représentation donnée par

les Artistes de l'Ambigu

DE PARIS.

ROBERT MACAIRE

Pièce *légendaire* en 7 actes et 8 tableaux, de MM. St-Amant, Paul Antier et Frédéric Lemaître.

PRÉCÉDÉE DE

L'Auberge des Adrets

Prologue en 2 parties.

Cette pièce, telle qu'elle est représentée à Paris, a été entièrement remaniée par MM. Philippe Gille et William Busnach.

Vu l'importance de cette pièce, elle sera jouée seule.

supposer que cet entretien se rattache à un rapprochement entre la Russie et les deux autres empires. »

Berlin, 20 mai.

L'entrevue de M. de Bismark et du prince Orloff n'a amené aucun résultat. Le chancelier allemand reste inflexible et a brusquement déclaré au prince russe qu'il ne croyait pas le moins du monde à une guerre entre l'Allemagne et la Russie, parce que les Russes seraient battus à plates coutures et qu'ils n'ont pas *encore* d'alliés.

C'était une allusion à M. Gambetta.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« M. Assiot, préfet de Maine-et-Loire, arrivait à Longué le samedi, veille de la Pentecôte, pour la révision. Le lendemain avait lieu, dans cette paroisse, la communion des enfants.

» D'après le règlement officiel des écoles primaires de Maine-et-Loire, l'instituteur est obligé d'envoyer, de conduire ou de faire conduire les enfants aux exercices religieux : or il est évident que les exercices préparatoires de la communion sont des exercices religieux de premier ordre. Comment se fait-il que, contrairement à tous les règlements, les enfants de l'instituteur communal aient été privés des deux instructions de la soirée fixées à 1 heure et à 3 heures 1/2, et par qui leur a été donné l'ordre de ne pas quitter la classe ?

» M. le curé, voyant arriver les enfants de l'instituteur à 4 heures 1/2 du soir pour se confesser, n'a pu s'empêcher d'en témoigner son étonnement : et sur l'excuse donnée par l'instituteur qu'il n'en était pas responsable, M. le curé s'est contenté de répondre à l'instituteur : « *Je ne vous accuse* » *pas, mais je plains vos enfants.* »

» De quelque côté que vienne la faute, les pères et mères de famille de Longué doivent comprendre maintenant ce que leur réserve l'instruction *obligatoire* et laïque, et, s'ils ont souci et conscience de leur responsabilité, ils sauront ce qu'ils doivent faire. »

Le maire de la commune de Chigné (arrondissement de Baugé), M. E. Bineteau, a pris, le 11 mai, un arrêté pour interdire les processions « dans toute l'étendue du ter- » ritoire de la commune. » M. le maire donne pour prétexte qu'un certain nombre d'hommes munis d'armes ont assisté aux processions en 1879, malgré la défense qui leur en avait été faite.

Se réunir en armes et faire une procession sont deux choses qui n'ont entre elles aucun rapport. Interdire les processions, c'est excéder les droits de la répression, et faire porter sur la liberté du culte un abus dont elle n'est nullement responsable.

(*Union de l'Ouest.*)

Angers.

Le *Journal de Maine-et-Loire* dit qu'il a vu, jeudi, la procession de la paroisse Notre-Dame, à Angers, à l'occasion de la première Communion des enfants. Le cortége s'est rendu à l'église Saint-Serge en traversant le boulevard des Pommiers, et est rentré par la rue Boisnet, la rue du Mail et la rue Saint-Michel. Tout s'est passé dans le plus grand ordre, et la foule, silencieuse et recueillie, suivait avec joie ces jeunes enfants qui venaient d'accomplir le premier grand acte de leur vie.

Le 41e concours départemental d'animaux reproducteurs, organisé par la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, se tiendra, à Angers, le samedi 5 juin prochain.

Segré.

Un arrêté pris il y a quelques jours par M. le préfet Assiot a prononcé la révocation du Frère directeur de l'école chrétienne de Segré et la fermeture de cet établissement. Le motif allégué serait, paraît-il, le défaut de surveillance. Le *Journal de Maine-et-Loire* annonce que cet arrêté a produit une grande émotion dans la ville. Mercredi, jour de marché, la rumeur fut grande parmi les habitants, grande aussi fut l'indignation. On se répandait en plaintes plus que vives contre le maire, contre l'inspecteur primaire que l'on croyait être l'instigateur de ce brusque départ des instituteurs tant regrettés.

L'émotion de la ville a eu un bon résultat, puisque, par ordre supérieur, les classes de l'école des Frères ont recommencé hier matin, vendredi ; la révocation du Frère directeur a été seule maintenue.

Le Mans.

A l'occasion du Concours régional agricole, on sait que la ville du Mans a organisé une Exposition des beaux-arts et de l'industrie.

Cette Exposition, la première de ce genre qui ait été ouverte dans la région Ouest de la France, est installée sur la place des Jacobins, et renferme un grand nombre d'objets d'art, de collections d'armes, de faïences vieux Rouen, etc.

La solennité de l'inauguration, à laquelle assistaient les autorités civiles et militaires, était présidée par le préfet, M. Lagrange de Langre. Plusieurs discours ont été prononcés. La ville était toute pavoisée.

Pendant toute la durée du Concours régional, la ville du Mans organisera une série de fêtes : expositions diverses, courses de chevaux, régates, concours musical, etc., qui dureront deux mois.

Rennes.

Parmi les fêtes que donne la ville de Rennes, à l'occasion du Concours régional, les courses de vélocipèdes ont obtenu beaucoup de succès. Elles ont eu lieu lundi.

Le lendemain, mardi, grande course de fond (114 kilomètres) de Rennes à Dinan et retour. Quatorze concurrents sont partis, parmi lesquels se trouvaient la plupart des coureurs qui ont fourni à Angers, dernièrement, la formidable épreuve de 160 kilomètres et plus, dans le Mail : MM. Terront, Laumaillé, Hommey, Viltard, Nadal, etc.

Le départ de Rennes, place de Bretagne, a eu lieu à 8 heures 8 minutes du matin.

1er prix, 400 fr. ; 2e prix, 200 fr. ; 3e prix, 100 fr. ; 4e prix, 75 fr. ; 5e prix, 50 fr. ; 6e prix, 25 fr.

Arrivée : 1er, M. Hommey, a fait le parcours et est de retour à midi 45. — 2e, M. Villetard (Laval), midi 53. — 3e, M. Jules Terront (renversé par un chien et blessé assez sérieusement, il devait être premier), midi 58. — 4e, M. Laumaillé (Châteaugontier), 1 h. 10. — 5e, M. Gasnier (Angers), 1 h. 40. — 6e, M. Gall, 1 h. 50. — 7e, M. Nadal, 1 h. 55. — 8e, M. Huchet, 2 h. — A 3 h. 1/2 le dernier arrivait.

Le *Temps* publie la dépêche suivante, au sujet de la chute du ballon dont nous avons parlé hier :

« Nantes, 20 mai, 2 heures.

» Le ballon *Gabriel*, monté par MM. Jovis, René, Langlois, Jeannest, lieutenant d'artillerie, délégué par le général d'Osmont, commandant le 10e corps, pour faire des expériences de télégraphie militaire, et Mme Jovis, est parti de Rennes ce matin à cinq heures par un vent très-violent.

» Les expériences ont réussi, mais la descente près la Roche-Bernard, arrondissement de Vannes, à deux kilomètres et demi de l'Océan, a été épouvantable.

» Ce fut une véritable catastrophe. Un traînage de 2,000 mètres dans les buissons épineux. L'ancre, le cercle et les cordages ont été brisés. Les poteaux télégraphiques étaient renversés par les bonds prodigieux du ballon qui avait perdu son ancre et ses cordages, et dont la soupape s'était détachée sans qu'on pût la ressaisir.

» M. Jeannest a été précipité le premier sur le sol ; deux cents mètres plus loin, M. Jovis fut précipité également, mais il put se cramponner à la nacelle sous laquelle il fut traîné.

» M. Langlois, resté seul avec Mme Jovis, est projeté à son tour. Mme Jovis est alors emportée seule vers l'Océan, dans le ballon, qui finit par échouer sur des troncs d'arbres.

» Le matériel est perdu. M. Jovis a une côte enfoncée, des lésions à la tête, de nombreuses ecchymoses sur le corps ; Mme Jovis a l'épaule démise, la figure et le corps déchirés partout par les ronces pendant le traînage ; M. Langlois a une faible contusion à la jambe gauche ; M. Jeannest est intact.

» Les blessés ont été portés dans une auberge, où ils ont reçu les premiers soins. On vient de les transporter à la Roche-Bernard. »

Derniers échos de la fête de Saint-Maixent.

Il paraît, si nous en croyons l'*Agence Havas*, que, au banquet qui a eu lieu dimanche soir à Saint-Maixent, on a beaucoup mangé, beaucoup bu et beaucoup toasté. Nous n'en sommes pas surpris ; mais ce que l'officieuse Agence ne dit pas c'est que, en revanche, et sans doute pour faire des économies, la municipalité républicaine de Saint-Maixent n'a pas offert le moindre rafraîchissement ni les plus légers aliments aux cuirassiers qui assistaient à cette cérémonie.

On voit que si dans les discours on a bu à l'armée, c'est tout ; mais l'armée aurait volontiers bu à son tour, et c'est ce qu'on ne lui a pas permis de faire.

C'est toujours la même chose : des phrases..., toujours des phrases... Peuple et soldats, recevez l'eau bénite républicaine et soyez contents, Vos députés, vos conseillers généraux, vos fonctionnaires banquettent, parlent, toastent, boivent, se congratulent, et vous, ils vous invitent à crier avec enthousiasme :

Vive Gambetta !

Vive Antonin Proust !

Vive Denfert !

Puis les journaux républicains diront qu'ils sont satisfaits des paysans du Poitou.

Allons, paysans, vous êtes faits pour bien voter, pour applaudir avec enthousiasme et pour payer un budget de près de QUATRE MILLIARDS qui va, chaque jour, en progressant. Ne sommes-nous pas dans un siècle de progrès ?

On connaît l'incident du capitaine Thiers, qui voulait absolument faire un discours, et qui devant la défense du général de Galliffet, a tenté d'imposer sa démission. En voici un autre, qui a bien aussi son intérêt et qui donne lieu à de nombreux commentaires. C'est un fait comme il ne s'en est jamais vu.

M. Goguet, maire de Saint-Maixent, a refusé la croix. Pourquoi ? On dit qu'il trouve qu'on la prodigue trop.

Un journal croit qu'il eût préféré la recette générale des Deux-Sèvres. Mais la croix est plus facile à obtenir qu'une recette générale.

Faits divers.

Un terrible accident vient de plonger dans l'affliction la ville de Condé (Calvados).

Avant-hier, vers dix heures du matin, un baril de poudre de mine, qui se trouvait au domicile de Mme veuve Néron, débitante de tabac, a fait explosion et a détruit la maison de cette dame, ainsi que celle du voisin, M. Aubry.

La fille de Mme Néron, âgée de vingt-deux ans, a été tuée sur le coup. L'explosion l'a projetée sur le seuil de la porte, où elle a été trouvée affreusement mutilée et presque méconnaissable.

La servante d'une dame Haibout, qui passait à l'instant même devant la maison, a été également tuée.

La fille de M. Aubry, âgée d'environ dix-huit ans, était en train d'écrire, lorsque les étages supérieurs sont tombés dans l'appartement où elle se trouvait. On l'a retirée du milieu des décombres toute contusionnée, mais cependant sans que ses blessures mettent sa vie en danger.

Tout ce qui se trouvait dans les deux maisons a été mis en pièces.

***

Depuis quelque temps, des bruits fâcheux couraient sur un sieur Blanchart, instituteur laïque à Moreuil (Somme) ; la justice ouvrit une enquête ; mais ce triste personnage jugea prudent de se soustraire par la fuite à cette enquête.

Ce malheureux, âgé de 50 ans, aurait commis de nombreux attentats à la pudeur sur trois jeunes filles ses élèves, l'une âgée de 12 ans et demi, l'autre de 11 ans, et la troisième de 12 ans ; cet instituteur n'était dans la commune que depuis un an.

La justice le recherche activement, mais on ignore encore quelles mesures a prises l'autorité académique.

Les journaux radicaux, qui emploient si souvent l'arme de la calomnie contre les instituteurs congréganistes, se garderont bien de signaler ce fait à leurs lecteurs.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. Maréchal, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

La *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. Normandine.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 21 mai 1880.

Les tendances à une reprise que nous avions signalées se manifestent dès aujourd'hui. Notre 5 0/0 qui avait reculé sous l'influence de réalisation de bénéfices jusqu'à 118.60 revient à 118.72 1/2. L'Italien est très-ferme à 85.60. On cote 94 1/4 sur le Russe 1877 et 91.50 sur le Florin Hongrois. Le Florin d'Autriche se maintient à 75.25, mais on sent à la solidité des cours qu'il sera le premier à bénéficier de la hausse.

Nos valeurs de crédit ont l'attitude la plus satisfaisante ; leurs cours actuels sont, en général, favorables aux achats, puisque, dans ce groupe de titres, le taux de capitalisation varie de 5 1/2 à 7 1/4 0/0. Il est naturel que les capitaux recherchent les valeurs qui donnent le revenu le plus élevé lorsque les garanties de placement sont égales.

On demande par exemple, avec beaucoup de suite, les actions de la Banque de Paris qui donnent encore près de 6 0/0 à 1,027.50 et des actions de la Banque d'Escompte dont l'intérêt ressort aux environs du cours de 800, à plus de 7 0/0.

D'autres étant non moins appréciables font acheter par les portefeuilles des obligations nouvelles à lots du Crédit Foncier, les communales 1880 et les obligations remboursables par un double capital de la Banque Hypothécaire. On obtient aussi une sécurité de premier ordre et un revenu rémunérateur avec les obligations de la Banque Hypothécaire de Suède.

Le Crédit Lyonnais est à 945. Le Crédit Foncier est fort bien tenu à 1,247.50. La Société Financière ne s'éloigne pas de 538.75. Les achats sont nombreux sur les titres de la Société Générale française de Crédit. Il n'y a pas de distinction entre les actions nouvelles et les anciennes. Les unes et les autres figurent à la cote officielle. Elles ont les mêmes droits et s'établissent au même prix, soit à 755.

L'obligation unifiée d'Égypte est à 301.25.

BOURSE DE PARIS

DU 21 MAI 1880.

Rente 3 0/0	85 10
Rente 3 0/0 amortissable	86 75
Rente 4 1/2	115 50
Rente 5 0/0	118 55

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — Borrel, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon Peyclet, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean ; Gondrand ; Besson, successeur de Texier ; J. Russon, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Ce (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

Etudes de Me CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 15, et Mes GASTINE et LOUIS, avoués à Segré.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Par suite de conversion de saisie et sur baisse de mise à prix,

Par le ministère de Me CHASLE, notaire commis, le **jeudi 10 juin 1880**, à midi, à Angers, en l'étude de Me CHASLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés à la Veurrière, commune d'Augrie, canton de Candé.

1° Le **magnifique établissement des fours à chaux de la Veurrière**, exploité par M. de la Brosse-Flavigny, comprenant :

Une maison d'habitation avec servitudes, vaste jardin, pièce d'eau et bosquet;

Plusieurs corps de bâtiments servant de bureau et de logement pour les ouvriers;

Trois fours à chaux;

Belle carrière de calcaire en exploitation, terres, prés et autres dépendances;

Le tout d'une contenance d'environ 16 hectares 71 ares 78 centiares;

Et tous les instruments industriels: chevaux et autres objets mobiliers servant à l'exploitation des fours.

La richesse du calcaire exploité ou existant sur les terres est telle qu'on ne peut en prévoir l'épuisement.

Mise à prix : 150,000 fr.

2° Et **une maison**, située au même lieu de la Veurrière, connue sous le nom d'auberge de l'ESPÉRANCE, avec les cours, jardin, écurie et servitudes qui en dépendent; le tout contenant 1,500 mètres carrés.

Mise à prix : 6,000 fr.

S'adresser, pour visiter les immeubles, à la maison de maître de la Veurrière, et, pour connaître les conditions, à Me CHASLE, notaire à Angers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, ainsi que des plans et titres de propriété. (281)

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de Me CLOUARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Comprenant maison d'habitation, composée de rez-de-chaussée, premier étage, grenier, cave, pressoir, cuve et clos de vigne attenant, affié d'arbres fruitiers, contenant environ 80 ares.

S'adresser, pour traiter, à Me GAUTIER, notaire. (188)

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de Me CLOUARD.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 25 décembre prochain,

Une MAISON avec MAGASIN

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 10.

S'adresser, pour traiter, à Me GAUTIER, notaire. (291)

Etude de Me BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu à Gennes, en l'étude de Me BOURDAIS, notaire,

Le dimanche 6 juin 1880, à deux heures de l'après-midi,

BELLE ET VASTE MAISON

Située au bourg de Chenehutte-les-Tuffeaux.

Grandes caves sous le roc, cour plantée, jardin sur le coteau, pavillons sur la Loire; le tout d'une contenance cadastrale de 28 ares 80 centiares.

Mise à prix : 8,000 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à Me BOURDAIS, notaire. (292)

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

A Saumur, en l'étude et par le ministère de Me MÉHOUAS,

Le dimanche 6 juin 1880, à midi,

DES IMMEUBLES

Ci-après désignés :

1° PROPRIÉTÉ, à Bagneux, sur les bords du Thouet;

2° MAISON, à Saumur, place des Récollets.

S'adresser à Me MÉHOUAS, notaire à Saumur, ou à M. LECOQ-NEUSTEDT, propriétaire à Bagneux. (261)

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGRÉMENT

Située au Plongeon, commune de Varennes-sous-Montsoreau,

Sur le bord du chemin de fer de Paris à Orléans,

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur,

Le dimanche 23 mai 1880, à midi.

Cette propriété comprend :

Bâtiments, servitudes, jardins, cour, vigne, contenant 70 ares.

S'adresser à Me MÉHOUAS, notaire.

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties, au gré des acquéreurs.

1° GRAND CLOS DE VIGNE, situé à Terrefort, commune de Bagneux, contenant 5 hectares environ, entouré de murs;

2° UNE MAISON NEUVE, sise à Saumur, rue du Champ-de-Foire prolongée, avec jardin et dépendances.

Voir les placards pour plus amples renseignements.

S'adresser à Me MÉHOUAS, notaire, rue Beaurepaire. (236)

Etude de Me DOUSSAIN, notaire à Doué.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

En totalité, par lots ou en détail,

LA FERME

DE

L'ABBAYE DE CHAVETS

Située commune de Denezé,

Comprenant : vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés, vignes et bois; le tout en un ensemble, d'une contenance de 32 hectares 81 ares 50 centiares.

Cette propriété, traversée par plusieurs routes, peut être détaillée facilement.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à Me DOUSSAIN, notaire à Doué. (293)

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 30 mai 1880, à midi,

En l'étude et par le ministère de Me LE BLAYE, notaire à Saumur,

DES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à M. et Mme Frugier-Garnier.

Commune d'Allonnes.

Terre, au Pré-Brunet, de 1 hectare.

Pré, au Pré-Brunet, de 33 ares.

Terre et vigne, à la Brûlerie, de 1 hectare 40 ares.

Terre, à la Malgagne, de 1 hectare 40 ares.

Commune de Longué.

Métairie, à la Chaussée, contenant 4 hectares 80 centiares.

S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges.

Avant l'adjudication, on pourra traiter à l'amiable, en s'adressant à MM. COULON ou BARBIN. (288)

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON NEUVE

Et CLOS de 33 ares,

Sur le chemin de Saint-Florent au Pont-Fouchard.

S'adresser audit notaire. (250)

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER

Sur hypothèques

A l'intérêt de 4 fr. 50 cent pour 100. (251

A VENDRE

UNE MAISON

Située place de la Bilange,

Ayant porte cochère, nombreux appartements, vaste cour, hangars, remise, écurie, servitudes, ayant une seconde sortie sur la rue Saint-Nicolas.

S'adresser, pour renseignements, à M. Ernest GAUTHIER, rue de la Petite-Douve, 9. (246)

Etude de Me ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 30 mai 1880 et jours suivants, à une heure de l'après-midi,

Par le ministère de Me ANTHEAUME, notaire à Chouzé,

Et en la demeure de M. PERRET, au bourg de Chouzé, place de l'Eglise,

Il sera vendu

UN BEAU MOBILIER

Comprenant :

Meubles de salon, de salle à manger et de plusieurs chambres à coucher; nombreux objets de literie, linge de lit, de table et de ménage; ustensiles de cuisine, etc.;

Le tout au comptant, 10 pour 0/0.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin,

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à Me MÉHOUAS, notaire. (103)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1880,

REMISE, ÉCURIE ET GRENIER

Situés place Saint-Michel, n° 4.

S'adresser à M. CHOISNET.

EXCELLENT VIN ROUGE

DE TABLE,

120 fr. la barrique de 220 litres, fût compris, rendu *franco* en gare de l'acheteur.

S'adresser à MM. THAURAUX et ROUX, propriétaires à Restigné, près Bourgueil (Indre-et-Loire), ou à M. NOVION, quai de Limoges, 51, à Saumur.

Sur demande, envoi *franco* d'échantillons. (251)

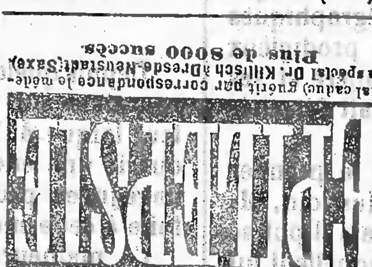

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de **Thés noirs extra** de la Maison **GUERIN-BOUTRON**, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

LOSANGE PURGATIF

ANCIENNEMENT

GANGE PURGATIF

Très facile à prendre, sans saveur ni coliques, ni nausées, ni constipation.

Phcie TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.

Les deux purgations, 1f 20; par la poste, 1f 35.

Se trouve dans toutes les pharmacies. (552)

JOURNAL D'AFFICHES

5e ANNÉE **DE L'OUEST** 5e ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers

NEUVIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches

PAR AN 4 FRANCS

Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspce — Échéances des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 Fr. LA Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS A LOTS

PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDt-POSTE ou TIMBRES-POSTE

59, Rue Taitbout — Paris

MAISON FRUGIER AÎNÉ

Rue Beaurepaire, à Saumur.

Par suite de cessation de commerce

GRANDE LIQUIDATION

A partir du Mardi 18 Mai 1880

Trois semaines de vente seulement.

GROS -- DEMI-GROS -- DÉTAIL

Vente à prix fixe et au comptant.

SPÉCIALITÉ DE CHEMISES

Confectionnées et sur Mesure.

MERCERIE, BONNETERIE.

SARGET-GIRAULT

6, rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes CHEMISES une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Toutes les variétés de tailles se trouvent fabriquées à l'avance.

Chemises percale ou cretonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, 5,75, — 6,75.

Chemises blanches, devant toile, 4,75, — 5,75, — 7,75.

Chemises brodées, devant toile, belles dispositions, 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants de 4 à 16 ans, 4,75.

Chemises brodées pour communion (encolure de 31 à 34), 6,50.

Chemises, Gilets, Caleçons et Ceintures de Flanelle

MOUCHOIRS, FAUX-COLS et MANCHETTES

CHAUSSETTES en Coton, en Fil, en Laine et en Flanelle

CRAVATES DE TOUTES FORMES

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie vendue au rabais

Pose et Fourniture de Cols et Manchettes sans apprêt.

DOULEURS Crises d'Estomac, Névralgies, Rhumatismes, Goutte de nature rhumatismale, Névroses, Danse de St-Guy, Haut-mal, Asthme spasmodique. — Pour guérir rapidement, demander brochure, 60 cent. en timbres, à M. Visbecq, libraire à Chauny (Aisne).

VINS DE BORDEAUX Côtes, de 110 à 150f la bque. — Médoc vieux, de 160 à 300f la bque. — Faculté de refus à l'arrivée. — Des agents seront acceptés sur références. Ecrire à Eug. FAUCHAT à Bordeaux.

HERNIES, PROLAPSUS, MALADIES DE LA VESSIE Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROUILLÉ (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratis en écrivant à M. Rouillé, Pharmacien de 1re classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE de l'indication, avec *preuves irrécusables*, d'une formule infaillible pr guérir en secret et à peu de frais les écoulements récents et les plus invétérés. — Ecrire à Eymin, à Vienne (Isère).

VINS de TABLE *garantis nature à 40, 43 et 45 f l'hect., logé en pièces neuves d'environ 225 lit. pris à Béziers.* S'ad. à M. COUSTAN, Pre à Béziers.

LA FOI

SA NATURE

SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ

Par **M. l'abbé MÉRIT,**

Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Un beau volume in-8°. — Prix : 6 francs.

Se trouve chez DÉZÉ, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.